

MAIRIE DE MOUZEUIL ST MARTIN
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 mars 2019

Présents : MM COULON Anne-Marie, VERDON Denis, JOUINEAU Laurence, RIVIERE Dominique, FILLON Nicolas, MATUSIAK François, ANNEREAU Frédérique, VALIN Françoise, VEQUAUD Adélaïde, TURCOT Marie- Annick

Pouvoir : Mme FAIVRE Nathalie a donné pouvoir à Mme JOUINEAU Laurence
M DURAND Georges a donné pouvoir à RIVIERE Dominique
M CHAUVET Jean a donné pouvoir à Mme COULON Anne-Marie
Mme MIAU Magali a donné pouvoir à M MATUSIAK François

Absent : Monsieur BOISSEAU Olivier

Secrétaire : Monsieur VERDON Denis

2019-D-17 ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'Association Nationale du Civisme (AMC)
- de verser à l'AMC la cotisation de 300 euros au titre des années 2019, 2020 et 2021
- de désigner Anne- Marie COULON, maire comme représentant de la collectivité ;
- d'autoriser Madame le Maire et/ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

2019-D-18 COMPTE ADMINISTRATIF 2018

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTÉ ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		499 578.49 €	64 621.41 €		64 621.41 €	499 578.49 €
Opérations de l'exercice	611 660.06 €	921 560.19 €	483 800.87 €	250 280.16 €	1 095 460.93 €	1 171 840.35 €
Totaux	611 660.06 €	1 421 138.68 €	548 422.28 €	250 280.16 €	1 160 082.34 €	1 671 418.84 €
Résultats de Clôture		809 478.62 €	298 142.12€			511 336.50 €
Restes à réaliser			74 242,23 €	14 781,91€	59 460.32 €	
RESULTATS DEFINITIFS EN €		809 478.62 €	357 602.44€			451 876.18 €

2019-D-19 COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2019-D-20 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 COMMUNE

Excédent de fonctionnement 2018	=	810 855.48 €
- Affectation en investissement 2019	=	357 602.44 €
- Report en fonctionnement 2019	=	453 253.34 €

2019-D-21 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTES ANNEXES						
ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés			3324.00 €		3324.00 €	
Opérations de l'exercice		1385.00 €		1939.00 €		3324.00 €
Totaux		1385.00 €	3324.00 €	1939.00 €	3324.00 €	3324.00 €
Résultats de Clôture		1385.00 €	1385.00 €		1385.00 €	1385.00 €
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS EN €		1385.00 €	1385.00 €			

2019-D-22 COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2019-D-23 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT

Excédent de fonctionnement 2018	=	1 385.00 €
- Affectation en investissement 2019	=	1385.00 €
- Report en fonctionnement 2019	=	0 €

2019-D-24 CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE SERVICE MUTUALISE PREVENTION SECURITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention proposée par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention définissant les conditions de réalisation des prestations de services du service mutualisé Prévention-Sécurité pour la commune

2019-D-25 CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE/ RESTAURANT SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le contrat de prestations de services à signer avec la société ECOLAB
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2019

2019-D-26 CREATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de créer 1 emploi temporaire :**
 - Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1^o accroissement temporaire d'activité de la loi du 26 janvier modifiée
 - Durée du contrat : 6mois
 - Temps de travail : 20h/semaine
 - Nature des fonctions : agent d'entretien
- **d'autoriser Madame Le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,**
- **et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent au budget, chapitre 012**

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion de Conseil le 28 mars 2019 à 20h00

Nous, Maire de la Commune de Mouzeuil St Martin, pour être affiché le 8 mars 2019 à la porte de la Mairie, Conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A MOUZEUIL ST MARTIN,
le 8 mars 2019
Le Maire
Anne-Marie COULON

